

# La force de l'expérience

**En pleine liquidation du groupe immobilier qui l'emploie, Thierry Vallat, alors directeur juridique, rencontre un avocat qui lui ouvre ses portes. Quelques temps plus tard, son inscription au barreau en poche et après plusieurs années d'association, il ouvre simultanément son propre cabinet à Paris et en Estonie. Rencontre avec un avocat qui maîtrise l'Art du rebond...**



Thierry Vallat

***Quelles sont les spécificités de votre Cabinet ?***

C'est un cabinet à taille humaine qui traite de manière transversale le droit des affaires - base de notre activité - en balayant tous les champs du contentieux et du juridique y compris le pénal des affaires, mais aussi le droit du travail et de l'immobilier...Par ailleurs, grâce à son bureau estonien, le cabinet a pris depuis 2011 une dimension européenne très appréciable notamment du fait de la situation de Tallinn, sa capitale, au carrefour de l'Europe du Nord pour l'ouverture sur la clientèle francophone de cette région.

***En quoi votre expérience passée constitue un atout ?***

L'expérience acquise en entreprise, pendant plus de 10 ans en qualité de directeur juridique, me permet aujourd'hui d'être au fait de ce que mes clients attendent de mes interventions, mais surtout de cerner immédiatement leurs besoins. Cette réactivité fine et efficace constitue un

véritable atout et me permet d'apporter rapidement des solutions pertinentes à l'ensemble des cas qui me sont soumis.

***Comment gérez-vous les deux bureaux ?***

Les clés sont de pouvoir compter sur une équipe soudée et compétente et d'être le plus disponible possible. Mon activité principale demeure à Paris et plus largement en France, mais je me déplace très régulièrement à Tallinn, et je suis donc très organisé.

**Cabinet Thierry Vallat**

50, avenue de la Grande Armée  
75017 Paris (France)

Cabinet secondaire :  
Lai 34 - 10123 Tallinn (Estonie)

Tél. : +33 1 56 67 09 59

Fax : +33 1 56 67 09 25

**thierry.vallat@gmail.com**  
**www.thierryvallatavocat.com**